

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 février 2013

---

**SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 130

présenté par

M. Carpentier, M. Braillard, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,  
Mme Girardin, M. Giraud, M. Krabal, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert et M. Saint-André

-----

**ARTICLE 4 BIS**

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Masse salariale. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de rendre compte de la réalité de l'activité bancaire dans chaque État ou territoire, il est nécessaire que la masse salariale soit communiquée.